



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

Service Départemental
d'incendie et de Secours
De la Guadeloupe
☒ Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES

CAO ET COMMISSIONS DIVERSES :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
CAO			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président
2	Juliana DAN	Charles VAIRAC	Membre
3	Gabrielle LOUIS-CARABIN	Nicole ERDAN	Membre
4	Marcel SIGISCAR	Rosan RAUZDUEL	Membre
5	Jacky LEOGANE	Jean DARTRON	Membre
6	Daniel DULAC	Baptistia ROBERT LAMPONI	Membre

*Conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CAO est composée du Président + 5 membres de l'assemblée délibérante élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
COMMISSION RESSOURCES HUMAINES			
1	Claude MAGLOIRE	Gabrielle LOUIS-CARABIN	Président
2	Juliana DAN	Marlène BERNARD	Membre
3	Rosan RAUZDUEL	Baptistia ROBERT LAMPONI	Membre
4	Claudel DELUMEAU	Louis GALANTINE	Membre
5	Jeanny MARC-MATHIASIN	Chantal LERUS	Membre

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
COMMISSION FINANCES ET PATRIMOINE			
1	Claude MAGLOIRE	Jacques ANSELME	Président
2	Daniel DULAC	Brigitte RHODES	Membre
3	Charles VAIRAC	Nicole ERDAN	Membre
4	Molière MANCHE	Blaise MORNAL	Membre
5	Marcel SIGISCAR	René HIRA	Membre

CAP :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
CAP SPP C			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président
2	Charles VAIRAC	Claudel DELUMEAU	Membre
3	Claudine BAJAZET	Jacky LEOGANE	Membre
4	Daniel DULAC	Justin DESSOUT	Membre
5	Juliana DAN	Blaise MORNAL	Membre

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
CAP PATS CATEGORIE C			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président
2	Marcel SIGISCAR	Rosan RAUZDUEL	Membre
3	Aurélien ABAILLE	Charles VAIRAC	Membre
4	Juliana DAN	René HIRA	Membre

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
CAP PATS CATEGORIE B			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président
2	Gabrielle LOUIS-CARABIN	Molière MANCHE	Membre
3	Juliana DAN	Marcel SIGISCAR	Membre

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
CAP PATS CATEGORIE A			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président

CT. CHSCT. CCDSPV :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
COMITE TECHNIQUE			
REPRESENTANTS ELUS			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président
2	Juliana DAN	Baptistia ROBERT-LAMPONI	Membre
3	Charles VAIRAC	Daniel DULAC	Membre
REPRESENTANTS AGENTS DE L'ADMINISTRATION			
4	Jean-Paul LEVIF	Alain TIROLIEN	Membre
5	Joel CONDO	Manuel BEELMEON	Membre

6	Guillaume BRUDEY	Didier VALMY DHERBOIS	Membre
---	------------------	--------------------------	--------

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
CHSCT			
REPRESENTANTS ELUS			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président
2	Juliana DAN	Baptistia ROBERT-LAMPONI	Membre
3	Charles VAIRAC	Daniel DULAC	Membre
REPRESENTANTS AGENTS DE L'ADMINISTRATION			
4	Jean-Paul LEVIF	Alain TIROLIEN	Membre
5	Joel CONDO	Manuel BEELMEON	Membre
6	Guillaume BRUDEY	Didier VALMY DHERBOIS	Membre

CCDSPV :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT	QUALITE
CCDSPV			
1	Fabert MICHELY	Claude MAGLOIRE	Président
2	Juliana DAN	Baptistia ROBERT-LAMPONI	Membre
3	Charles VAIRAC	Daniel DULAC	Membre
REPRESENTANTS AGENTS DE L'ADMINISTRATION			
4	Jean-Paul LEVIF	Alain TIROLIEN	Membre
5	Joel CONDO	Manuel BEELMEON	Membre
6	Guillaume BRUDEY	Didier VALMY DHERBOIS	Membre

*Les membres du CCDSPV sont ceux siégeant au CT conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 7 novembre 2005 complété par un membre du CASDIS s'ils sont inférieurs à 7.

COMMISSIONS DE REFORME SPP, SPV

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSION DE REFORME SPP-PATS		
1	Claude MAGLOIRE	Gabrielle LOUIS-CARABIN
		Baptistia ROBERT-LAMPONI
2	Juliana DAN	Charles VAIRAC
		Jeanny MARC

*Conformément à l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière (articles 3 et 7), la Commission de réforme des PATS et des SPP comprend, notamment, deux représentants de l'administration. Chaque titulaire a deux suppléants.

N°	TITULAIRES	SUPPLEANT
COMMISSION DE REFORME SPV		
1	Colonel HC Félix ANTENOR-HABAZAC, DDSIS	Colonel Jean-Paul LEVIF, DDA
2	Charles VAIRAC	Marcel SIGISCAR

*Conformément à l'arrêté du 30 juillet 1992, la Commission de réforme des SPV comprend, notamment, deux représentants de l'administration ; des membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions et en nombre égal à celui des membres titulaires.

La désignation des représentants de l'administration se fait dans les conditions suivantes : le DDSIS ou son représentant désigné par ce dernier est membre de droit ; le représentant des collectivités et des établissements publics disposant d'un corps de sapeurs-pompiers est proposé par le Président de la Commission administrative du SDSIS, et choisi parmi les membres élus de cette commission.